
Renvoi au comité de Législation de la demande du citoyen Noël Belleaut de connaître les motifs de la diminution de sa pension, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Législation de la demande du citoyen Noël Belleaut de connaître les motifs de la diminution de sa pension, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 144;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17612_t1_0144_0000_6

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Liberté Egalité
Résistance à l'oppression
Société des Défenseurs de la République
séante dans l'enclos des Jacobins

La société nomme les citoyens Rutteau, Fortin, Dodemont, Bellian, Duperou, Lefèvre, Mongeot, Naphtel, Chabry, Wedel, Richard et Lelièvre pour ses commissaires à l'effet de porter demain vingt trois à la Convention nationale l'adresse que la société a voté à l'unanimité pour féliciter la Convention de son adresse au Peuple français et l'assurer de son dévouement entier et de son désir constant de travailler avec tous les bons citoyens à l'affermissement de la liberté et au maintien du règne de la justice.

*Pour extrait conforme, RUTTEAU, président,
FORTIN, secrétaire.*

Réponse du Président (90) :

Une société qui s'est prononcée avec tant d'éclat dans les grandes époques de la révolution, ne pouvoit point demeurer muette ou indifférente dans les circonstances où nous sommes, lorsque la Convention nationale, forte du sentiment de ses devoirs, rappelle au Peuple français les vérités sur lesquelles repose l'organisation sociale.

Plus l'existence des sociétés populaires se lie au gouvernement démocratique, plus il importe de ne pas souffrir que cette institution salutaire éprouve la plus légère altération.

C'est ce motif qui appelle sur ces établissements l'attention de la Convention nationale.

Elle aime à entendre l'expression de votre adhésion à l'adresse qu'elle vient de faire au peuple français. Les principes que cette adresse renferme doivent être religieusement observés, sans eux il n'y auroit plus ni liberté, ni république.

La Convention vous invite aux honneurs de la séance.

36

Le citoyen Noël Belleaut, âgé de 58 ans, expose qu'il n'a d'autre fortune qu'une pension de 456 L qu'il a obtenue en 1790 chez le ci-devant roi; laquelle, dit-il, se trouve réduite par la liquidation à 205 L : il demande que la Convention examine quels sont les motifs de cette diminution.

Renvoyé au comité de Législation (91).

(90) *Bull.*, 23 vend.

(91) *P.-V.*, XLVII, 157. C 321, pl. 1335, p. 20, minute non signée (remis au représentant Maure).

37

La société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante rue de Sèves [Paris], assure la Convention qu'elle partage les principes de morale publique que respire son Adresse au peuple français : elle l'assure qu'elle ne reconnoit d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (92).

[La société des Amis de la Liberté et de l'Egalité à la Convention nationale] (93)

Citoyens Représentans,

La lecture de votre adresse au Peuple français a été accueillie avec cet enthousiasme seul digne de républicains idolâtres des principes que vous y professés. Nous venons renouveler le serment de vous être inviolablement attachés. Que votre union intime avec le peuple que vous représentez soit l'effroi qui fasse pâlir la tyrannie et ses suppôts ! Montrez vous toujours dignes de la confiance dont il vous a revêtu, la déclaration que vous faites de maintenir le gouvernement révolutionnaire nous est un sûr garant que vous ne souffrirez jamais que des audacieux prétendent lui ravir ses droits sacrés, la liberté et l'égalité sur lesquelles repose la république démocratique.

Que la foudre jaillisse en éclats sur la tête de ces hommes qui abuseroient du nom sacré de patriote, frappés enfin les ennemis du peuple en quel lieu qu'ils se trouvent, que rien ne vous arrête dans votre marche glorieuse. Appuyés par le peuple vous serez invincibles comme lui, que le char révolutionnaire soit le palladium de la liberté et faites qu'il arrive promptement au but qui lui est indiqué par la révolution.

Les Amis de la Liberté et de l'Egalité viennent vous assurer qu'ils partagent les principes de morale publique que respirent votre adresse. Ils sont convaincus que c'est à l'aide de cet égide invincible que vous parviendrez à pénétrer dans le dédale tortueux de la conscience des ennemis du peuple, qui contre elle s'émeussent les traits qu'ils dirigent.

Ils viennent vous assurer qu'ils ne reconnoissent d'autre point de ralliement que la représentation nationale. Société populaire ? nous serons le fanal qui préviendra l'approche de vos ennemis. Nous jurons une guerre à mort à tous les ennemis de la Liberté et de l'égalité et de la représentation nationale, pour la défense de laquelle nous serons prêts dans toutes les circonstances de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Vivent la République une indivisible et démocratique, vive la Convention nationale.

*Signé LARRIEU, président, ALLIMAN fils,
MOISY, OLIVIER fils, AUBERGER, secrétaires.*

(92) *P.-V.*, XLVII, 158. *J. Mont.*, n° 3.

(93) C 322, pl. 1354, p. 9.